

**ARRETE SUR LA CIRCULATION
ENEDIS CPA**

**Stationnement de nacelle pour changement de matériel dans le coffret de branchement client
du 08/10/2025 pour 1 jour et jusqu'à la fin des travaux si nécessaire**

Le maire de la commune de GONNEVILLE SUR HONFLEUR,
VU le Code Général des Collectivités Territoriales,
VU le Code de la Route,
VU les pouvoirs de Police qui nous sont conférés,
CONSIDERANT la demande de **ENEDIS CPA**, représentée par AUBERT Sylvie
(09 70 83 19 70) de procéder aux travaux indiqués

ARRETE

ARTICLE 1

L'entreprise ENEDIS CPA (660 rue St Exupéry – 14760 BRETTEVILLE SUR ODON) est autorisée à fermer la circulation pendant 1 jour « empiètement sur chaussée » Route de la Vallée d'Ingres entre le 08/10/2025 et la fin des travaux.

ARTICLE 2

La pose, la dépose et la maintenance de la signalisation sera mise en place et entretenue par les soins et à la charge de l'entreprise responsable des travaux,

ARTICLE 3

Le présent arrêté sera publié et affiché conformément à la réglementation en vigueur,

ARTICLE 4

Le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Caen dans un délais de deux mois à compter de sa date de notification ou de publication,

ARTICLE 5

Ampliation du présent arrêté sera transmise à l'entreprise.

Gonneville/Honfleur le 17/06/2025
Le Maire, Christian Minot

